

29

47

26) Régularisation en Budget de 1965 d'une subvention F.I.D.O.M. Central de 2.000.000 de francs S.F.L. pour construction d'une cantine à Champ-Floury.

*dimanche* +

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de régulariser l'inscription :

- en recette - au Chap. 10.517
- en dépense - à l'article 330.101-1

d'une somme de 2.000.000 de frs.S.F.L. provenant d'une subvention du F.I.D.O.M. Central pour construction d'une cantine scolaire à Champ-Floury.

Approuvé

Adopté à l'unanimité.

St Denis le 23 Mars 1965

P/le Préfet

Le Secrétaire Générale

Signé: J. Cluchard